

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 28 janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 21 janvier 2015, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Emmanuelle CURRAN, Véronique HERAUD, Dominique BAESJOU, Annick DEVAUD, Peggy LUTON et Virginie CANARD ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Thierry TURBE, Tony BERTHELOT, Jean-Claude BROCHARD et Philippe MARSAC.

Etaient absents excusés : Messieurs Alain CLEMENT et Jacques DURET.

Pouvoirs : Monsieur Alain CLEMENT à Madame Annick DEVAUD
Monsieur Jacques DURET à Madame Béatrice TURBE

Secrétaire de séance : Madame Peggy LUTON.

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de Direction.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2014.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

2.1 – COMMISSION « GESTION ET ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC » DES 4, 13 ET 24 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui explique en préambule que les travaux du 24 novembre 2014 de la Commission « Gestion et entretien de l'espace public » ont complété et affiné ceux du 4 novembre.

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2014

1. ARRACHAGE D'ARBRES GENANTS OU DANGEREUX

Madame TURBE, animatrice de la commission, informe de plusieurs plaintes d'administrés concernant des nuisances occasionnées par des arbres du domaine public, le plus souvent en alignement de la voie.

Il convient donc à la commission de prendre la délicate décision d'intégrer ou non ces arbres dans un plan d'arrachage considérant les gênes subies, telles que bouchage de gouttières causant des infiltrations, déformation de voies et trottoirs, et les risques de chute.

1.1 – Avenue du Peu Ragot

Madame TURBE rappelle que l'avenue du Peu Ragot fait l'objet d'arrachages d'arbres réguliers sur la base des arguments évoqués précédemment. Ce contexte amène à avoir une réflexion plus globale sur la gestion et l'aménagement de cet axe important du village reliant le centre à la plage principale.

Monsieur PALITO ajoute que les arbres sont généralement situés en plein milieu du cheminement piétonnier et donc, en plus de la déformation du trottoir par les racines, nuisent à l'accessibilité.

Il est donc proposé de définir un programme d'arrachage et de replantation d'arbres, étalé sur 2 à 3 phases, en fonction des enjeux économiques, de propreté, d'accessibilité, de stationnement...

Au vu de la configuration actuelle de l'avenue, Madame TURBE propose un arrachage par étapes de l'ensemble des pins de l'avenue, de dégager le côté pair pour la circulation piétonne et de replanter des arbres sur le côté impair où se trouve du stationnement longitudinal.

En matière d'essence d'arbre, l'objectif est de ne pas replanter du pin, source de gênes importantes, mais de rechercher une ou plusieurs essences moins contraignantes et plus esthétiques. Les essences évoquées sont classiques comme le frêne, l'érable, le tilleul ou arbustives avec un aspect fleuri comme le laurier fleur, le lagedstroemia dit lilas des Indes, mélia.

La commission décide de présenter cette proposition au Conseil Municipal avant d'affiner le programme. Par ailleurs, au regard de l'ampleur du plan d'arrachage, il est souligné que la communication devra être particulièrement soignée afin d'expliquer clairement le projet à la population.

1.2 – Rue des Combes

Madame TURBE présente à la commission une demande d'un administré résidant dans les Brardes pour l'élagage d'un grand pin situé en bordure de son mur de clôture ainsi que de sa maison. Après consultation de Fabrice DELAGE sur ce point, l'élagage risquerait de déséquilibrer l'arbre qui menacerait de tomber.

Considérant la responsabilité communale en cas de chute et de dommages, la commission propose prudemment l'abattage de cet arbre.

1.3 – Avenue du Mail

Madame TURBE présente également à la commission une demande des habitants du 13 avenue du Mail qui se plaignent de la présence d'un pin qui surplombe leur propriété sur plusieurs mètres faisant mourir les arbres fruitiers, salissant tout et déformant le trottoir.

La commission décide de demander à Fabrice DELAGE de se rendre sur place pour estimer si un élagage est possible ou si un arrachage est préférable.

1.4 – Parking des tennis

Madame TURBE expose une dernière demande mettant en cause les cupressus du parking des tennis qui causent des nuisances à l'un des riverains.

Monsieur PALITO explique que les racines des cupressus étant en surface, ils sont particulièrement instables et donc sujets à des risques de chute en cas de tempête.

Se pose toutefois une question esthétique en cas d'arrachage des 4-5 arbres qui apportent de la verticalité, de la végétation et de l'ombre à l'espace.

Cet espace ne fait pas l'objet de projet précis même si un bassin pluvial enterré est prévu à cet emplacement par le schéma directeur d'assainissement pluvial. Monsieur PALITO propose donc d'aménagement l'espace en parking enherbé bien nivelé.

La proposition sera soumise au Conseil Municipal.

2. SQUARE : ARRACHAGE ET REMPLACEMENT DE LA HAIE COTE COURS DES POILUS

Dans le cadre du projet d'aménagement du square, Madame TURBE propose de commencer les travaux par l'arrachage de la haie, côte Cours des Poilus, qui est sèche et envahie de lierre par endroits. En remplacement, il est proposé du griselinia, une ou deux variétés, et une variante avec du photinia tous les 10 mètres. Cet aménagement est évalué de 1 200 € à 1 600 € TTC selon l'option retenue.

Béatrice TURBE précise que Fabrice DELAGE ne pourra sans doute pas se charger de l'arrachage de la haie. Elle ajoute que l'aménagement nécessitera la pose d'une bâche géotextile et d'une petite lisse en bois pour éviter la dégradation des jeunes plants.

Un temps à la réflexion est laissé à chacun avant d'en reparler lors de la prochaine commission et d'acter le projet en Conseil Municipal de décembre.

3. PARKING DES LILAS : PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Béatrice TURBE propose aux membres de la commission un projet d'aménagement des massifs situés le long du cimetière côté parking des Lilas où se trouvent également des colonnes enterrées de tri sélectif.

L'objectif serait d'arracher la haie vive et de traiter tout le linéaire, soit environ 30 m, en béton et d'y fixer des racks à vélo distants de 1,25 m les uns des autres, soit une vingtaine pour un montant d'environ 1 200 €.

Madame HERAUD pointe du doigt l'imperméabilisation du sol pouvant avoir des conséquences néfastes en cas de précipitations importantes.

Une variante est proposée en ponctuant ce linéaire de carré de verdure où seraient plantés des lilas ou lagestroemia.

Pour répondre à la problématique de l'imperméabilisation du sol, le béton pourrait être remplacé par un calcaire ou bien un pavage enherbé pour reconstituer une bande végétale où seraient englobés les lilas. Bien évidemment, ces alternatives sont plus onéreuses que la proposition de base. De même, l'impact en termes d'entretien de l'espace est différent notamment pour la tonte et le nettoyage.

Le projet sera soumis au Conseil Municipal.

4. PROPOSITION D'ARRETE MUNICIPAL

Face à l'absence de sens civique de certains, Béatrice TURBE souhaite une plus grande implication des citoyens en matière de nettoyage du domaine public, notamment trottoirs et emprises des terrasses mais également réservations, en réglementant par arrêté municipal les obligations de chacun.

La commission est favorable à cette proposition.

En contrepartie, il est proposé d'apporter les moyens aux administrés et commerçants de nettoyer et d'évacuer les déchets en leur offrant un sac adapté qui serait floqué du logo de la commune.

Rémy PALITO ajoute, en cas d'absence d'entretien des réservations, qu'il faut avertir les riverains que celles-ci seront bouchées faute de moyens pour les entretenir.

Il est décidé de travailler sur cet arrêté lors de la prochaine réunion.

5. PLAN DE REFERENCE

Dans le cadre de l'élaboration du plan de référence, Béatrice TURBE demande à chacun de s'exprimer sur leurs façons de concevoir les espaces verts dans les dix prochaines années même si le maintien en état de l'existant paraît déjà être un bon objectif.

Il est rappelé la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités d'ici le 1^{er} mai 2016, sauf dans certains espaces comme le cimetière. Ce point réglementaire impactera le désherbage des espaces publics et nécessitera une adaptation de la collectivité.

Rémy PALITO, quant à lui, propose de définir un programme d'arrachage et d'établir une liste d'essences d'arbres qui pourraient être retenues dans le cadre de programmes de replantation.

Il ajoute qu'une des pistes à explorer est également d'intégrer les administrés à l'entretien et au fleurissement des quartiers. Cette implication des habitants permettrait notamment de répondre à la problématique des moyens humains non extensifs aux services techniques.

Concernant les brigades vertes, Béatrice TURBE informe qu'elles interviendront 22 semaines en 2015, soit 11 semaines dans le village et 11 semaines en sites naturels, sachant que le coût horaire n'est que de 7,35 €/h/agent.

REUNION DU 13 NOVEMBRE 2014

1. PROGRAMME 2015 DE SIGNALISATION

La société LACROIX nous ayant transmis ses propositions de matériel de signalisation ainsi que ses offres de prix, la commission a pu travailler et affiner ses besoins.

1.1 – SITE 3 ET 4 : Route de St Martin/Parking du Levant

Après discussions, la commission propose de positionner un panneau prévenant du secteur piétonnier, des interdictions (bus, camping-cars et caravanes) et des livraisons (19t et 3,5t) en lieu et place du panneau implanté sur le trottoir dans l'axe de la rue du Levant.

A l'angle du parking et de la rue du Levant, le bi-mât indiquant « le sel d'Isabelle » et « le potager de Céline » est conservé.

Sur mono-mât indiquant la piste cyclable, pose du panneau « parking du Levant » avec nombre de places (18 dont 5 pour les commerçants ambulants du centre).

Sur proposition de Madame TURBE, la commission approuve de réserver aux gendarmes saisonniers, en juillet-août, les 5 places en bataille situées le long de la route de St Martin en face du cimetière, entre la salle du Levant et les « Minutias Villages ».



Cette proposition a pour objectif de libérer des places au parking du Levant. Les 5 places devront être matérialisées et un panneau sera positionné pour interdire le stationnement en juillet-août.











En été, le personnel administratif de la commune pourra se garer sur le terrain de Thomazeau comme expérimenté cette année. Michel LANOY, responsable des services techniques, se charge de libérer l'espace à cet effet.

1.2 – SITE 5 : Parking des Lilas











Avant tout, la commission décide d'avancer à l'angle de la Grande rue et du Cours des Poilus le panneau rappelant l'interdiction aux camping-cars et de l'intervertir avec le panneau piste cyclable. Les services techniques se chargeront de cette manœuvre.

En ce qui concerne la signalisation, il est décidé de réunir l'ensemble de la signalisation piétonne sur un même mât. Il est rappelé la destination de la signalisation à l'usage des piétons, il a donc été décidé de supprimer certaines directions comme le secteur Route du Bois, Le Mail-Plage Sud, Goisil-Plage Nord, trop éloignées, et d'inviter l'utilisateur à emprunter la future zone de rencontre et le secteur piétonnier où il retrouvera des indications plus précises sur les services et commerces de proximité.

Direction centre (avant) :

↑  3 min	Centre village	Ecole	2 min  →
↑  2 min	Mairie - Poste	Accueil de loisirs	2 min  →
↑  3 min	Office de	Crèche	3 min  →
↑  2 min	Marché-Tous commerces	Espace loisirs	1 min  →
↖  0,5 min	Restaurant	Métiers d'art	5 min  →





Direction centre (arrière) :

←  2 min	Ecole	Parking et salle du Levant	1 min  ↑
←  2 min	Accueil de loisirs	Distributeur - Banque	2 min  ↑
←  3 min	Crèche	Toilettes publiques	0,5 min  ↑
←  1 min	Espace loisirs	Hébergement	0,5 min  ↑
←  5 min	Métiers d'art	Restaurant	0,5 min  →

Direction Nord (avant)

←  3 min	Centre village	Parking et salle du Levant	1 min  →
←  2 min	Mairie - Poste	Distributeur - Banque	2 min  →
←  3 min	Office de	Toilettes publiques	0,5 min  →
←  2 min	Marché-Tous commerces	Hébergement	0,5 min  →
↑  2 min	Ecole-ALSH- Crèche		

Direction Nord (arrière)

←  1 min Parking et salle du Levant	Centre village 3 min  →
←  2 min Distributeur - Banque	Mairie-Poste 2 min 
←  0,5 min Toilettes publiques	Office de Tourisme 3 min 
←  0,5 min Hébergement	Marché – Tous commerces 2 min  →
	Restaurant 0,5 min  ↑

Par ailleurs, à l'instar du parking du Levant, la commission valide la pose d'un panneau signalant le parking des Lilas ainsi que sa capacité.



1.3 – SITE 7 : Place Carnot

La proposition de la société LACROIX pour ce site sensible, par sa centralité et son récent aménagement urbain, est jugé inesthétique. Il est proposé de répartir les lames de la manière ci-dessous présentée pour alléger le support.







Orientation des panneaux :





Direction sud (avant)

←  3 min	Parking et salle du Levant	Salle des Associations	3 min  →
←  2 min	Parking des Lilas	Office de Tourisme	1 min  →
←  4 min	Distributeur - Banque	Toilettes publiques	1 min  →



Direction Sud (arrière)

←  3 min	Salle des Associations	Parking et salle du Levant	3 min  →
←  1 min	Office de	Parking des Lilas	2 min  →
←  1 min	Toilettes publiques	Distributeur - Banque	4 min  →

Direction centre (avant)

←  0,5 min	Bibliothèque
←  0,5 min	Salle des Ilattes

Direction centre (arrière)

Bibliothèque	0,5 min		→
Salle des Ilattes	0,5 min		→

1.4 – SITE 8 : Carrefour rue Charles de Gaulle/Cours des Poilus

Le bi-mât prévu initialement est jugé inutile car destiné aux automobilistes. Il est rappelé que la signalétique est exclusivement dirigée vers les piétons. La signalisation automobile a pour objectif, en entrée de village, à orienter les conducteurs vers les parkings et vers les grands axes pour en ressortir.

1.5 – ZONE ARTISANALE

La société LACROIX propose un totem d'environ 2,50 m x 1,00 m, aux couleurs du logo de la commune, pour matérialiser la ZA côté route d'Ars. Puis s'ajoute en entrée de zone un bi-mât positionné à droite listant les noms des entreprises et leurs adresses.

Il est rappelé que la commune a contacté l'ensemble des artisans pour connaître ceux qui souhaitaient avoir une telle signalétique.

Le coût est estimé à environ 2 500 € TTC, sans la pose, sachant que la commune a d'ores-et-déjà perçue le remboursement de l'assureur suite au sinistre. De plus, l'opération sera également partiellement couverte par le financement des lames par les artisans qui se sont dernièrement engagés.

2. TARIFS TERRASSES COMMERCIALES

Il est rappelé que le forfait minimum est fixé à 3 mètres.

Considérant, la création en 2014 d'un nouveau tarif pour les terrasses fermées, la commission propose de maintenir le tarif de 40 € pour 2015. Les autres tarifs sont augmentés de 1 €.

Ainsi, la commission propose les tarifs suivants pour l'année 2015 :

NATURE TERRASSE	TARIFS 2014 (/M ²)	TARIFS 2015 (/M ²)
Terrasse traditionnelle	26,00 €	27,00 €
Terrasse restaurant	35,00 €	36,00 €
Terrasse fermée	40,00 €	40,00 €

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2014

1. CONCOURS DES VICTOIRES DU PAYSAGE 2014

Madame TURBE rappelle le passage du jury des Victoires du Paysage en septembre dernier où étaient également présents Loïc MARESCHAL de PHYTO LAB, la Presse et bien d'autres encore.

Les efforts fournis à la fois par les services techniques municipaux, les brigades vertes et la société ARC Environnement ne semblent pas avoir été vains puisque la commune a reçu une invitation pour la cérémonie de remise des prix fixée au jeudi 11 décembre prochain à Paris.

Béatrice TURBE est favorable à la représentation de la commune pour cet événement mais ne peut elle-même se libérer pour l'occasion. C'est donc Dominique BAESJOU qui représentera la collectivité.

2. CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Pour cette 3^{ème} participation consécutive, la commune a reçu le 3^{ème} prix et un bon d'achat de 97€ à utiliser à la pépinière Larnaud de Surgères.

Lors de son passage, Fabrice DELAGE explique que le jury a notamment apprécié les toits végétalisés et l'accessibilité retrouvée sur le trottoir côté Grande Rue perturbée l'an dernier par la succession de bacs à fleurs. Ce sont les membres du jury qui ont également suggéré d'égayer l'entrée de la mairie par l'apport de plantes, et ainsi casser l'aspect minéral omniprésent.

3. PLANNING D'ARRACHAGE D'ARBRES

3.1. Avenue du Peu Ragot

Madame TURBE informe les membres de la commission de la réception d'un nouveau message de Monsieur BAESJOU pour connaître la date d'arrachage des 2 pins situés le long de sa propriété. En réponse, Madame TURBE a expliqué que, pour des questions d'ordre budgétaire, l'opération ne pourra se faire qu'au 1^{er} trimestre 2015 et qu'elle le tiendra informé des dates d'intervention.

Après analyse, la commission sélectionne 8 pins sources de nuisances en raison notamment leur proximité immédiate avec des habitations.

Madame TURBE insiste sur le fait qu'il conviendra d'expliquer clairement les intentions de la commune à savoir supprimer les nuisances, de replanter le côté impair avec des essences d'arbre moins gênantes et de dégager le côté pair pour la circulation piétonne. Sur ce dernier point, des passages piétons seront à aménager pour assurer la continuité du cheminement piéton depuis le centre vers la plage du Peu Ragot.

3.2. Chemin des Combes

Madame TURBE laisse la parole à Fabrice DELAGE qui explique la problématique d'élagage du pin par un grimpeur, et notamment le risque de chutes de branches sur le toit du particulier qui est à l'origine de cette demande.

Fabrice poursuit en indiquant qu'il serait possible de l'abattre au moyen d'une nacelle par une entreprise, tout en ayant connaissance du coût élevé de cette prestation, ou de le faire en régie par la location d'une nacelle et l'exécution en 2 jours par 2 agents qualifiés.

Le propriétaire joutant ce pin regrette une solution aussi radicale et propose en compensation que la commune plante dans le quartier, soit des chênes verts, soit des lauriers roses. Cette demande sera examinée.

Au vu de l'état de l'arbre, la situation n'est pas urgente mais Béatrice TURBE rappelle qu'en cas de dégâts, la collectivité demeure responsable.

4. TERRASSE DE MONSIEUR PLAIDEAU

Madame TURBE rappelle que la commission a accordé l'an dernier à M. PLAIDEAU la mise en conformité progressive de sa terrasse avec la charte sur les terrasses et façades commerciales.

Monsieur PLAIDEAU demande pour la saison 2015 de conserver le bas de bâche. Considérant la suppression des inscriptions sur cette dernière et le respect des règles par ce commerçant, la commission accepte la demande.

5. ARRETE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN ET L'EMBELLISSEMENT DES TROTTOIRS

Madame TURBE rappelle l'avis favorable de la commission en date du 4 novembre 2014 d'instaurer un arrêté municipal qui régirait l'entretien des trottoirs comme permis par les textes.

Pour cela, il est procédé à la distribution de modèles d'arrêtés de diverses communes.

Les objectifs concernent le nettoyage (feuilles, branches, fruits, neige...), le désherbage manuel en précisant l'usage interdit de produits phytosanitaires, la gestion des déjections canines mais également l'embellissement des accotements par l'entretien des réservations en l'absence de quoi elles seront rebouchées.

Concernant la largeur de voie à nettoyer en l'absence de trottoir, la commission propose de la fixer à minima à 1,40 m correspondant à la norme d'accessibilité.

Sur la base des éléments distribués et des discussions, une première version d'arrêté sera réalisée, puis distribuée aux membres de la commission pour lecture et modifications.

6. OPERATION DISTRIBUTION DE BOIS

Dans le cadre du programme d'arrachage des 7 cupressus du parking des tennis au cours du 1^{er} trimestre 2015, Madame TURBE propose, à l'instar d'opérations similaires réalisées notamment dans un camping d'Ars, la distribution du bois de coupe aux couardais permettant d'évacuer et de nettoyer le site sans déplacement vers un site de stockage ou une déchetterie.

La commission donne un avis très favorable à cette idée. Reste à définir la méthodologie pour mettre en place cette opération : inscription ? Quota par personne ? Service de distribution ?...

Fabrice précise que le volume de bois est difficilement évaluable lorsque les arbres sont encore sur pied qu'il est donc difficile d'attribuer X stères de bois par personne.

Après échanges, il est donc proposé de mettre en place un système d'inscription avec priorité au 20-30 premiers inscrits. Sur place, les agents se chargeront de ranger et de charger le bois pendant que les élus se relayeront pour gérer l'opération et notamment valider les inscriptions, d'informer du temps de séchage du bois (2 ans)...

Sur la question du risque de vol émise par Madame DEVAUD, il est répondu que l'opération devra être lancée dans la foulée après abattage des arbres.

Le principe de cette opération sera présenté au Conseil Municipal et à Monsieur le Maire pour validation.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Suspensions façade mairie

Béatrice TURBE rappelle que le 25 juin dernier, la commission a décidé à la majorité des votes de refixer en façade de la mairie, côté Grande Rue, 4 suspensions positionnées en dessous des bas de fenêtre de l'étage et espacées à égale distance les unes des autres, de façon harmonieuse. Toutefois il conviendra d'interroger l'architecte qui a conçu le projet et ce dans le cadre de la propriété intellectuelle.

Fabrice DELAGE précise que ces jardinières seront préparées en amont par Mathieu de la pépinière de La Couarde avec des petits plants qui auront le temps de se développer et de garantir un bon rendu.

En pied de façade, les petites réservations seront rebouchées car inexploitable. Pour apporter une touche de verdure et solutionner le problème de stationnement des vélos le long de la mairie, des bacs en pierre seront positionnés en quinconce des suspensions et traités au moyen d'une plante verticale et de lierre en pied qui viendra retomber le long des parois des bacs.

7.2 Haie du square

Suite à la réunion du 4 novembre, Fabrice présente à la commission une photo de griselinia, plante semi-persistante pressentie pour remplacer la haie côté Cours des Poilus.

Après présentation des différentes possibilités d'aménagement, la commission opte pour une haie associant griselinia uni, griselinia panaché et photinia (x12). Une bâche géotextile et un paillage limiteront la pousse d'adventices. Madame TURBE souhaite compléter l'aménagement par une petite lisse en bois sur toute la longueur pour éviter les traversées.

7.3 Arrêté réglementant les manifestations en terrasse

Madame HERAUD ponctue la réunion en informant les membres de la commission de sa volonté de travailler sur un arrêté réglementant les manifestations en terrasse en pleine saison pour gérer en amont les potentielles nuisances sonores.

Concernant l'arrêté relatif à l'entretien et l'embellissement des trottoirs, Madame TURBE indique qu'il a été pris par Monsieur le Maire qui ajoute qu'il s'agit de la stricte application du Code de la Voirie Routière. A ce sujet, il souhaite que l'APSC assure le relais auprès de ses adhérents pour que les réservations soient régulièrement nettoyées.

A la question de Monsieur BROCHARD, il ajoute que la gestion biologique des espaces publics doit passer par l'acceptation de présence d'herbes. Madame CANARD estime qu'il s'agit d'une question d'habitude, ce à quoi Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de gérer en attendant les changements de comportements.

Sur la question de la signalisation, il fait remarquer que, contrairement aux autres Communes de l'île, La Couarde ne dispose pas de panneaux interdisant le stationnement des camping cars la nuit, ce à quoi il faudrait remédier.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TERRASSES – TARIFS 2015

Sur la proposition de la Commission « Gestion et entretien de l'espace public », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs 2015 de l'occupation du domaine public par les terrasses comme suit.

<i>NATURE TERRASSE</i>	<i>TARIFS 2015 (/M²)</i>
<i>Terrasse traditionnelle</i>	<i>27,00 €</i>
<i>Terrasse restaurant</i>	<i>36,00 €</i>
<i>Terrasse fermée</i>	<i>40,00 €</i>

DECHETS MENAGERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes devrait mettre en place un second bac enterré de collecte des déchets ménagers et propose aux élus de réfléchir aux endroits stratégiques susceptibles de l'accueillir sachant qu'un premier équipement est déjà installé à Thomazeau. Il précise que les colonnes enterrées sont étanches, ce qui limite les risques de propagation d'odeurs et ajoute que le plan départemental d'élimination des déchets impose une baisse de 20 % des volumes produits au risque de se voir appliquer des pénalités financières.

Monsieur le Maire indique également la réduction prévue du nombre de collectes des déchets des particuliers à une fois par semaine au lieu de deux et Madame HERAUD s'inquiète du risque sanitaire (prolifération de nuisibles tels que les rats) d'une diminution trop importante des ramassages.

2.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DES 14 NOVEMBRE 2014 ET 7 JANVIER 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON pour exposer les travaux de la Commission « Communication ».

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2014

1. KIOSQUE N°31

Monsieur CLEMENT rappelle la sortie en début d'année du Kiosque N°31 et liste les articles inscrits au chemin de fer.

Il est précisé qu'une consultation est en cours pour retenir à partir du 1^{er} décembre un nouveau prestataire.

Madame HERAUD précise que la cérémonie des vœux est fixée au 10 janvier 2015.

L'ensemble des articles doit être rédigé pour le 1^{er} décembre pour envoi au prestataire.

2. FESTIVAL PHOTOS ET IMAGES

Monsieur CLEMENT présente une synthèse de l'avancée des travaux en cours :

- *Semaine de la photo du 6 au 14 juin 2015 qui sera animée par des expositions, des ateliers, mini-concours, mais également une conférence à la Maline avec la participation de François BLANCHARD. L'exposition annuelle du club photo du Bois-Plage devrait coïncider avec ces dates.*
- *Une dimension intercommunale pour cette 2^{ème} édition. Rencontre de Patrice DECHELETTE mercredi 12 novembre, en qualité de vice-président du patrimoine-culture et Maire de St Martin. La commune de St Martin devrait accueillir, dans une des salles municipales, en avril 2015, l'exposition itinérante issue du concours photos. Julia DUMOULIN, directrice du Musée, sera, quant à elle, contactée pour accueillir une exposition lors de la semaine photo.*
- *Le budget nécessaire pour cette 2^{ème} édition est évalué entre 10 000 et 15 000 € sachant qu'une somme de 1 500 € va être allouée par le Crédit Agricole à l'opération. Considérant son statut associatif, c'est le club photo qui récupérera cette aide. Par ailleurs, les locaux des agences du Crédit Agricole seront ouverts à l'accueil d'expositions (La Couarde/St Martin/La Flotte).*
- *En réponse à Peggy LUTON, Monsieur CLEMENT indique qu'il est prévu un itinéraire photo sur l'île entre le 6 et 14 juin qui sera présenté sur plaquette d'information. Peggy LUTON propose une ou deux journées portes-ouvertes chez les amateurs qui souhaiteraient présenter leurs collections à l'exemple de Nathalie et Xavier BARTHES, le fils CONTAL, David CANARD... ?*
- *Monsieur CLEMENT informe de la rencontre avec Floris de BONNEVILLE, couardais, ancien directeur de l'Agence GAMMA, pour obtenir des contacts dans le monde de la photo.*
- *Une nouvelle réunion est programmée lundi 17 novembre à 14h30 en mairie.*

3. SITE INTERNET

Monsieur CLEMENT informe les membres de la commission de l'élaboration d'une nouvelle arborescence du site en vue de sa révision.

L'agence RACCOURCI sera de nouveau sollicitée pour établir une proposition chiffrée qui sera arbitrée au moment de la préparation du budget 2015.

Peggy LUTON propose d'intégrer des informations plus précises concernant les salles municipales : capacité, plans d'accès... Informations utiles pour les associations comme pour les particuliers susceptibles de les louer.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 – WIFI

Madame HERAUD est surprise de l'absence de WIFI dans la mairie ainsi que dans les salles municipales.

L'utilité de la WIFI est très partagée au sein de la commission mais le coût de l'installation sera malgré tout chiffré.

4.2 – Carte de vœux

Monsieur CLEMENT informe que Monsieur le Maire a retenu la façade de la nouvelle mairie comme visuel de la carte de vœux 2015.

5. PLAN DE REFERENCE

Il est rappelé aux membres de la commission les objectifs et le calendrier du plan de référence dont la première phase porte sur un état des lieux de la situation et la définition d'objectifs pour les 10-15 prochaines années.

Concernant le site Internet, l'objectif principal est de simplifier la vie du citoyen par la réalisation de démarches en ligne et à l'accès d'informations dans le cadre des obligations « open data ».

Monsieur CLEMENT souhaite également l'institution d'une veille technologique avec comme référente Peggy LUTON en collaboration avec les services municipaux.

Le plan de référence suggère la question suivante :

« Comment communiquer avec l'extérieur ? »

Le bulletin municipal est-il apprécié ? Est-il viable ou non ? La fréquence de parution est-elle adaptée ? Le format est-il également adapté ? Comment résoudre le problème récurrent de la distribution ?...

Doit-on suivre l'exemple de la commune du Bois-Plage qui a abandonné son bulletin municipal au profit d'une lettre d'information ?

Quelles sont les attentes des concitoyens en matière d'information ? Ces attentes sont-elles les mêmes pour un résident permanent et un résident secondaire ? Le profil de la population sous-entend donc une pluralité d'attentes ?

Comment traiter l'immédiateté de l'information ? Actuellement, la rubrique actualité joue ce rôle mais la mise à jour nécessite d'être impulsée par les élus et induit également du temps et des compétences des agents en charge de cette mission – Ex : sujet du PPRL.

Les animateurs des commissions doivent avoir aussi un rôle d'informateur. Ce pose également la question du rôle des instances couardaises comme l'office de tourisme.

Pour répondre à toutes ces interrogations, il est proposé d'établir un questionnaire via « ze questionnaire » afin de sonder un échantillon représentatif de la population (résidents secondaires par l'intermédiaire de l'APSC, les retraités par le club de l'Amitié...). Les résultats visent à orienter les choix pour l'avenir et d'y adapter les moyens.

Le questionnaire peut également être joint au kiosque N°31.

Sur la question des moyens et des compétences, la mutualisation des services avec la structure intercommunale et/ou avec les communes de l'île de Ré est un élément essentiel pour apporter une réponse efficace. En vue de l'élaboration du schéma de mutualisation par la CDC d'ici le 31 décembre 2015, la commission est invitée à réfléchir sur les axes mutualisables. Pour cela, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion des représentants en communication de l'île de Ré qui sera organisée début 2015.

Le plan de référence amène également à une réflexion portant sur une meilleure utilisation des vecteurs de communication locaux tels que Ré-télé, Ile2RéInfo, le Phare de Ré, le journal des propriétaires... Au préalable, il conviendra de les identifier de manière distincte et exhaustive.

Le nouveau hall d'accueil doit être optimisé et utilisé comme « un espace de citoyenneté » dédié à l'information, à la concertation et à l'expression citoyenne. Pour cela, des cimaises seront fixées dans le hall pour présenter les projets en cours, les révisions d'urbanisme... Il conviendra de réfléchir sur les outils à mettre en place pour favoriser l'expression citoyenne.

En outre, la qualité du service public s'évalue à sa réactivité. Toute sollicitation ou question extérieure suppose une réponse, et ce dans un délai raisonnable, comme une semaine. Pour connaître la nature de ces sollicitations, il est proposé d'étudier les méls de la messagerie principale de la mairie sur les 15 derniers jours.

Par ailleurs, il est rappelé que la commission gestion et entretien des espaces publics est invitée à faire des propositions en matière de renouvellement de supports d'affichage dans le village.

Concernant la question de l'amélioration de la connexion centre bourg-Mail, Peggy LUTON propose l'exposition/l'affichage comme invitation à cheminer les rues. La placette rue de la Motte pourrait être mieux exploitée. Sujet à approfondir par la commission.

Concernant la proposition d'installation d'un système wifi dans les locaux de la mairie, Madame LUTON précise que le coût en est estimé à 590 €.

REUNION DU 7 JANVIER 2015

1 – KIOSQUE N° 31

Le numéro est bouclé et en cours de parution. 150 exemplaires seront à disposition, pour distribution, lors des vœux du Maire du 9 janvier.

Le reste de la distribution va être assuré, dans les jours qui viennent, par Rhéa Marketing.

2 – FESTIVAL PHOTO IMAGES

L'exposition des 160 photos participant au concours est ouverte à l'Office du Tourisme. Chacun est invité à la découvrir, à inviter ses proches, voisins et amis à la visiter, et à voter. Un article du Phare de Ré du mercredi 7 janvier fait la promotion de cette exposition.

Le jury est officiellement constitué. Il comprend : Monsieur le Maire, A. CLEMENT, Catherine WOJCIK, Thierry GIRARD, R. MERLET, F. BLANCHARD, l'Office de Tourisme. Tous les membres du jury ont à disposition un CD récapitulatif des photos du concours.

Alain CLEMENT remercie Thierry GIRARD, photographe professionnel, pour sa participation à ce jury. Il invite les membres de la commission à consulter son site. Il le remercie pour sa proposition d'exposer ses propres photos dans le cadre de l'exposition et du festival.

Alain CLEMENT remercie aussi François BLANCHARD pour sa participation au festival, au travers d'une exposition de ses photos sur les oiseaux et la patrouille de France.

Alain CLEMENT a rappelé que le festival Photos et images comportait plusieurs volets : celui d'un concours, mais aussi d'animations autour de la photo (exposition des photos dans plusieurs communes de l'île ; projet de « circuit découverte de la photo » décrit en point 3 ci-après).

3 – CIRCUIT PORTES OUVERTES pour une « DECOUVERTE de REGARDS DIVERSIFIES sur la PHOTO »

Peggy LUTON porte avec efficacité le projet. Le projet consisterait à offrir une découverte des travaux de photographes, soit dans leurs ateliers, soit dans des salles de la commune qui pour l'occasion seraient mises à disposition. La date envisagée de ce circuit portes ouvertes est actuellement celle des 6 et 7 juin, en accompagnement de la proclamation des lauréats le 6 juin.

Elle a déjà pris plusieurs contacts intéressants avec des photographes qui lui ont donné un accord de principe pour participer au circuit envisagé. Il s'agit de : Xavier BARTHE, Jérôme VILLA, Alexis BARODINE, Gaël CONTAL, Nicolas BILLON, Elsa PALITO.

Alain CLEMENT a fait part d'autres contacts : et notamment de ceux avec Gérard STARON, photographe professionnel et Anne Laure MAISON, Photographe de Paris.

La commission a abordé la question des contreparties financières des expositions : hébergement, contribution aux tirages photos, aide au transport.... Celles-ci seront à finaliser en fonction des diverses demandes.

Il conviendra aussi de bien identifier les salles possibles et les contraintes de gestion des salles qu'il faudra assumer (gardiennage, sécurité....). Il faudra les réserver rapidement.

Alain CLEMENT remercie Morgan CAHOUE (qui vient de concevoir le logo de l'harmonie) qui accepte, en qualité de professionnel du numérique, d'accompagner notre réflexion et nos réunions de commission. Celui-ci pourra utilement appuyer le festival photos dans la conception de produits dérivés.

Un point a été fait sur les partenariats du festival Photos et images. Hormis la contribution financière du Crédit Agricole, les partenariats qui sont actuellement en place concernent principalement des contributions relatives à la dotation des prix du concours. Une action de prospection de nouveaux partenaires va être lancée. La réponse de la Communauté de Communes est attendue pour mars.

4 – SITE INTERNET de la COMMUNE

La commission dispose de deux devis relatifs à l'évolution du site internet de notre commune. Peggy LUTON et Thomas TOINEL, en raison de leur sensibilité ... et de leurs compétences dans le domaine, sont missionnés pour les analyser et faire des propositions. Ils feront un point à la commission en mars.

A l'unanimité, Peggy LUTON est investie du pilotage du projet.

Alain CLEMENT a aussi présenté un devis sur la « WIFISATION de la MAIRIE ». Il est de 590 Euros. Il demande que ce projet soit présenté, pour décision, au prochain Conseil Municipal. La commission a émis un avis favorable.

5 – CARTE de VOEUX 2015

Bravo pour la réalisation de cette année, même si quelques inévitables rares critiques ont pu se faire jour.

6 – PROJET de MISE en VALEUR de l'ATTRAIT de NOTRE COMMUNE

Peggy LUTON propose que l'on réfléchisse à la mise en valeur de notre village, en communiquant mieux sur ses attraits touristique et historique, avec, par exemple, un plan découverte de la commune, avec itinéraires fléchés. La commission la missionne pour organiser une réunion commune avec les parties concernées et les acteurs qui pourraient être force de proposition.

2.3 – GROUPE DE TRAVAIL « LITTORAL » DE LA COMMISSION « PROTECTION DU TERRITOIRE ET ECONOMIE » EN DATE DU 6 JANVIER 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui rend compte des propositions du groupe de travail « Littoral » en date du 6 janvier 2015.

1. PANNEAUX D'ENTREES DE PLAGES

Les panneaux d'entrées de plages sont soumis à la charte adoptée par la Communauté de Communes (CDC) et l'Office National des Forêts (ONF).

Ces éléments doivent permettre divers affichages :

- la réglementation en vigueur, c'est-à-dire tous les arrêtés auxquels est soumise la zone d'affichage ainsi que les pictogrammes qui y sont associés*
- les activités pratiquées*
- les résultats d'analyses relatives à la qualité des eaux de baignade et à leur gestion active*
- le fait que la baignade n'est pas surveillée*

Des panneaux d'entrée de site permettant cet affichage accompagné d'un plan et diverses informations sont présentés ; leur coût de revient pose comprise est de 1 200 €.

Pour chacune des plages de la Commune, il est nécessaire de prévoir un panneau pour l'affichage règlementaire et un second pour les zones d'activités.

Chaque plage est ensuite passée en revue pour déterminer le type d'affichage à prévoir.

1.1. Pergola : 2 panneaux sont à prévoir pour

- *enlever l'interdiction des cerfs-volants et des transistors*
- *enlever l'interdiction de pénétrer sur la dune du fait des obstacles physiques existants*
- *interdire l'activité « kite »*
- *interdire les véhicules à moteur*
- *garder les interdictions relatives aux chiens, chevaux, feux, voitures*

1.2. Peu Ragot : 2 panneaux

- *enlever les interdictions relatives aux cerfs-volants et aux dunes*
- *garder celles pour les chiens, chevaux, voitures, feux*
- *un panneau dédié aux activités du site*

1.3. Peu Bernard : 1 panneau

- *les activités et la règlementation seront à regrouper sur un seul panneau*
- *interdire le kite*

1.4. Peu des Hommes : 1 panneau

- *mêmes pictogrammes qu'aujourd'hui*
- *interdire le kite*

1.5. Anneries : 1 panneau

- *idem plage du Peu des Hommes*

1.6. Follies : 1 panneau

- *idem plages du Peu des Hommes et des Anneries*

1.7. Prises : 2 panneaux

- *procéder comme au Peu Ragot mais en prenant l'attache du club de kite*

1.8. Boutillon : 2 panneaux

- *procéder comme au Peu Ragot et aux Prises*

1.9. Goisil : 1 panneau

- *il y a déjà un panneau d'activités*
- *ajouter 1 panneau pour les règlements en indiquant la zone de baignade et interdisant kites, planches et bateaux*

13 panneaux à 1 750 € hors taxes devront donc être prévus pour une estimation totale de 27 300 € TTC.

2. PLATEFORME DE LA PERGOLA

La création d'une plateforme au niveau de la plage de la Pergola a été estimée par l'ONF à 65 000 € hors taxes qui seraient pris en charge à 80 % par la CDC et 20 % par la Commune.

Préalablement, une étude de faisabilité est à prévoir.

3. BALISAGE DES PLAGES

Il faut prévoir de remplacer les fanions de balisage de la zone de baignade pour le Peu Ragot et en acquérir pour la zone de surf.

Il est également envisagé d'installer des panneaux en pied de dune indiquant la direction et la distance d'accès au poste de secours.

4. NETTOYAGE DES PLAGES

L'externalisation du nettoyage saisonnier des plages est une piste de réflexion. Une mise en concurrence en ce sens est à prévoir.

5. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Rotary Club offre à la Commune un fauteuil flottant qui sera remis courant janvier lors d'une petite cérémonie au poste de secours.

Devant le succès de ces matériels, il est envisagé d'en acquérir un second en sollicitant les subventions des partenaires habituels (Conseils Régional et Départemental).

6. SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE

La SNSM a réitéré son offre de service pour la surveillance de la baignade au Peu Ragot en lieu et place du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) mais ne propose toujours pas la gestion des sauveteurs, ce qui pose problème car, en ce cas, la Commune devrait s'en charger en direct et assumer les éventuels défaillances, accidents et arrêts de travail, ...

Monsieur BERTHELOT accompagne son exposé des projets graphiques des panneaux d'affichage et de la plateforme. Il précise par ailleurs que les premiers devraient être financés à 80 % par la Communauté de Communes et 20 % par le budget de l'écotaxe. Pour ce qui concerne la plateforme, financée de la même façon, il indique que l'étude ONF devrait être réalisée en 2015 avant le dépôt de la demande d'autorisation afin de permettre la réalisation du projet pour le printemps 2016.

3 - TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LA SAISON 2015

Comme chaque année sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les postes saisonniers comme suit pour 2015 sachant que les crédits budgétaires seront prévus.

QUALIFICATION	AFFECTATION	DUREE MAXI
1 placier	Marché	6 mois
2 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	ASVP	3 mois
3 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	Service technique	6 mois
2 adjoints d'animation	ALSH	2 mois
1 régisseur suppléant	Camping	6 mois
1 régisseur suppléant	Camping	4 mois

4 – COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2015

Avant de proposer les crédits budgétaires 2015 au Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que seuls deux modifications sont intervenues depuis le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé en décembre dernier :

- Augmentation des cotisations d'assurances suite à la mise en concurrence de fin 2014,
- Augmentation des charges salariales du fait des avancements d'échelons du personnel communal reçus seulement en janvier 2015.

Il précise que les prévisions seront affinées lors du vote du budget supplémentaire qui pourra prendre en compte les résultats cumulés des exercices antérieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime arrêté le budget primitif 2015 de la Commune comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
011	Charges à caractère général	608 300,00
012	Charges de personnel	1 042 100,00
014	Atténuations de produits	20 000,00
65	Charges de gestion courante	232 600,00
66	Charges financières	158 000,00
023	Virement à l'investissement	685 960,00
	TOTAL DEPENSES	2 746 960,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
013	Atténuations de charges	10 000,00
70	Ventes de produits et services	121 460,00
73	Impôts et taxes	1 842 500,00
74	Dotations et subventions	649 000,00
75	Produits de gestion courante	104 000,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00
	TOTAL RECETTES	2 746 960,00

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	BP 2015 (€)
Dépenses	283 000,00
Recettes	975 000,00

Opération 1002 – Matériel service technique

	BP 2015 (€)
Dépenses	18 500,00
Recettes	0,00

Opération 1003 – Matériel service administratif

	BP 2015 (€)
Dépenses	5 000,00
Recettes	0,00

Opération 1004 – Matériel divers services

	BP 2015 (€)
Dépenses	5 000,00
Recettes	0,00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	BP 2015 (€)
Dépenses	40 000,00
Recettes	0,00

Opération 1006 – Travaux de VRD

	BP 2015 (€)
Dépenses	17 500,00
Recettes	0,00

Opération 1007 – Plages

	BP 2015 (€)
Dépenses	7 000,00
Recettes	0,00

Opération 1008 – Travaux SDEER

	BP 2015 (€)
Dépenses	5 000,00
Recettes	0,00

Opération 119 – Ilot de la mairie

	BP 2015 (€)
Dépenses	17 000,00
Recettes	0,00

Opération 120 – Espace du marché du Mail

	BP 2015 (€)
Dépenses	762 000,00
Recettes	185 000,00

Résultat général de la section d'investissement

	BP 2015 (€)
Dépenses	1 160 000,00
Recettes	1 160 000,00

5 – CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui présente les propositions 2015 pour le budget annexe « Camping Le Rémondeau », propositions que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
011	Charges à caractère général	249 550,00
012	Charges de personnel	169 500,00
65	Charges de gestion	36 500,00
66	Charges financières	13 000,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
69	Impôts sur les bénéfiques	5 000,00
023	Virement à l'investissement	30 850,00
	TOTAL DEPENSES	504 600,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
70	Produits et ventes	459 600,00
74	Subvention CDC	25 000,00
75	Produits de gestion	20 000,00
	TOTAL RECETTES	504 600,00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
16	Capital des emprunts	28 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	850,00
	TOTAL DEPENSES	30 850,00

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
021	Virement du fonctionnement	30 850,00
	TOTAL RECETTES	30 850,00

6 – ECOTAXE – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur BERTHELOT poursuit en présentant les propositions 2015 pour le budget annexe « Ecotaxe » que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
011	Charges à caractère général	55 000,00
023	Virement à l'investissement	5 000,00
	TOTAL DEPENSES	60 000,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
73	Dotation Ecotaxe CDC	60 000,00
	TOTAL RECETTES	60 000,00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
21	Immobilisations corporelles	5 000,00
	TOTAL DEPENSES	5 000,00

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2015 (€)
021	Virement du fonctionnement	5 000,00
	TOTAL RECETTES	5 000,00

7 – CREATION D'UN POSTE D'ENTRETIEN CONTRAT DE DROIT PRIVE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique que le camping municipal emploie depuis le 1^{er} janvier un agent d'entretien qui bénéficie d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) suite à plusieurs Contrats à Durée Déterminée (CDD).

La gestion quotidienne de l'équipement nécessitant la présence de deux agents affectés à l'entretien tant sanitaire que des bâtiments, il propose au Conseil Municipal de créer un second poste de droit privé à compter du 1^{er} février 2015 qui serait pourvu dans un premier temps en CDD pour une durée maximale cumulée de 18 mois suivie ensuite d'un CDI selon la satisfaction donnée par la personne recrutée.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} février 2015, un poste d'agent contractuel de droit privé dont la rémunération sera définie par référence au SMIC mensuel assorti d'un coefficient de 1,25. L'Assemblée précise que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget du camping.

8 - SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Monsieur le Maire explique qu'afin d'enrayer la perte de diversité, la loi « Grenelle I » de 2009 a fixé l'objectif d'élaborer une trame verte et bleue reliant les grands ensembles naturels du territoire et que la loi « Grenelle II » de 2012 a ensuite décliné de façon concrète ces engagements ; s'agissant de la trame verte et bleue, la loi a précisé qu'un document de

cadrage régional dénommé Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) serait élaboré conjointement par la Région et l'Etat.

Il indique que ce schéma doit être pris en compte par les Collectivités territoriales pour intégrer cette trame dans leurs documents de planification (SCOT et PLU) et que le 20 novembre 2014, le projet de SRCE Poitou-Charentes a été transmis pour avis, à la Communauté de Communes (CDC) et pour information, aux 10 Communes de l'île de Ré.

Monsieur le Maire indique qu'après analyse des documents par les services de la CDC, il s'avère que :

- les cartographies des éléments de la trame verte et bleue régionale présentent de nombreuses erreurs
- les choix opérés ne sont pas justifiés
- de nombreuses incertitudes demeurent quant aux modalités de prise en compte du SRCE dans les documents de planification des Collectivités territoriales concernées.

Et que, bien que les Communes ne soient pas expressément consultées, le Président de la CDC invite les Conseil Municipaux à formuler un avis par délibération à transmettre à la DREAL de Poitou-Charentes.

Au vu des cartes relatives aux réservoirs de biodiversité et aux corridors écologiques ainsi que celle des composantes de la trame verte et bleue, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique transmis à la Communauté de Communes d'autant que :

- les cartes transmises, notamment le document 5, s'avèrent inutilisables car de gros traits traversent une carte à grande échelle sur laquelle le corridor semble se positionner au niveau de la Levée des Habitants, zone de pistes cyclables, d'un chemin rural desservant les exploitations agricoles, de vignes et où est prévue la construction d'une contre-digue dans le cadre du PAPI de l'île de Ré
- la Communauté de Communes mène actuellement une étude sur la biodiversité pour un montant de 400 000 € et il serait dommageable que le SRCE ne croise pas les données qui en émergeront.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable unanime au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique présenté et ce pour les raisons évoquées par Monsieur le Maire auxquelles l'Assemblée délibérante adhère complètement.

9 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)

Monsieur le Maire explique que, par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2014, Madame la Préfète de Charente Maritime a prescrit l'établissement du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) portant sur les risques d'érosion côtière, submersion marine et incendie de forêt sur le territoire de la Commune de La Couarde-sur-Mer, sachant que le PPRN devra être approuvé dans un délai de 3 ans et que les prescriptions règlementaires qui seront retenues ne seront applicables qu'au terme de l'approbation.

En attendant, pour ne pas bloquer les demandes en matière d'urbanisme, il explique qu'il est nécessaire de procéder à une modification du plan d'occupation des sols actuel afin de pallier aux problèmes règlementaires liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les zones

soumises au risque de submersion : les modifications porteront notamment sur les hauteurs des constructions ainsi que sur les remblais et, pour répondre à des contraintes architecturales, d'autres modifications mineures pourront être envisagées.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer une modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

10 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE TENNISTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle de mise à disposition de l'espace tennistique arrivant à échéance le 1^{er} avril 2015, une mise en concurrence a été lancée à l'issue de laquelle le candidat présentant les meilleures conditions d'exploitation eu égard aux critères de sélection définis a été pressenti et qu'il s'agit de la SARL Tennis des Pertuis.

Il précise que les critères de sélection étaient les suivants

- Public visé (noté sur 7)
- Activités proposées pendant la saison et hors saison (noté sur 4)
- Amplitude d'ouverture (noté sur 4)
- Encadrement prévu (noté sur 3)
- Tarifs envisagés (noté sur 2)

et que la SARL Tennis des Pertuis a obtenu une note de 19,5 contre 15,5 pour les candidats POUSSARD et JUNQUA.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la mise à disposition de l'espace tennistique de La Couarde sera attribuée à la SARL Tennis des Pertuis et charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir pour une redevance de 34 000 € hors taxes indexée annuellement sur l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers.

11 – MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rémy PALITO qui propose aux membres du Conseil Municipal une évolution des prix et des prestations concernant le cimetière.

Il en explique les raisons principales :

- Les concessions proposées actuellement se situent dans la partie du cimetière ancien ; par conséquent la préparation de ces espaces nécessitent de réaliser, après la procédure de reprise des concessions abandonnées, un enlèvement des pierres qui se trouvent sur les sépultures ainsi que de procéder aux exhumations qui s'imposent.
- Il faut noter que la dimension actuelle d'une concession ainsi que l'organisation d'allées pour faciliter l'accès aux concessions, ne permettent pas de créer autant d'emplacements nouveaux que d'emplacements récupérés.
- Pas de changement de tarifs pour le columbarium, dans l'attente d'un nouvel équipement.

➤ Certains tarifs sont inutilisés ces dernières années

- Concession 15 ans
- Dispersion des cendres
- Ouverture d'une case columbarium

Il propose donc au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs du cimetière tels que définis dans le tableau suivant.

CONCESSIONS	30 ANS	50 ANS
Tarif 2015	350 €	500 €

COLOMBARIUM	15 ANS	30 ANS
Tarif 2015	405 €	815 €

LOCATION TEMPORAIRE CASE 1 AN	100 €
VENTE CAVEAU 2 PLACES	2000 €
VACATION DE POLICE MUNICIPALE	25 €

12 - AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INCENDIE DE FORET

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, par courrier du 5 janvier 2015, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a envoyé le compte-rendu de la campagne de terrain effectuée sur la Commune par les services de l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre de l'aléa « feux de forêt » de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de l'île de Ré.

Au vu de la carte transmise, il fait remarquer l'augmentation significative des surfaces boisées dans la zone des Brardes et ajoute que les remarques relatives à ce document doivent être transmises au plus tard le 11 février 2015, soit un mois après la réception du courrier.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le PPRIF de la Commune tel qu'il lui a été présenté.

13 - REFORME DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui indique que la loi de finances 2015 publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2014 modifie substantiellement les dispositions relatives à la taxe de séjour qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Il explique de manière synthétique les modifications apportées :

- Evolution des barèmes avec augmentation des plafonds (cf. grille ci-dessous),
- Création d'une catégorie « chambres d'hôtes », « hébergements non classés » (sans classement ou en attente de classement)
- Création d'une catégorie « emplacement dans les aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranches de 24h » (commune non concernée),
- Collecte de la taxe de séjour par les plateformes de réservation en ligne (pour taxe de séjour au réel – Modalités précisées ultérieurement),

- Nouvelles exonérations : mineurs de moins de dix-huit ans (au lieu de treize), travailleurs saisonniers employés dans la commune, personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaires, personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le Conseil Municipal,
- Autres exonérations et réductions supprimées – Ex : familles nombreuses, handicapés...
- Pour la taxe forfaitaire, suppression de l'abattement facultatif. Reste un seul abattement de 10 à 50% décidé par la collectivité,
- Evolution annuelle des tarifs planchers/plafonds indexée sur l'indice à la consommation des ménages (arrondissement 1/10^{ème} supérieur),
- En cas d'absence de déclaration de l'hébergeur, ouverture d'une procédure de taxation d'office dont les modalités d'application seront précisées par décret,

Considérant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions depuis le 1^{er} janvier, il propose au Conseil Municipal de fixer un nouveau barème en prenant en compte les nouvelles catégories et les nouveaux tarifs.

Pour les hébergements non classés, il propose d'aligner le tarif sur celui des meublés et hôtels 1 ou 2 étoiles pour inciter au classement et explique que, conformément à l'article L.2333-31 (4°) du CGCT nouvellement modifié, le Conseil Municipal doit également déterminer le montant du loyer des locaux sous lequel les personnes qui l'occupent seront exemptées de taxe de séjour.

	Taxe de séjour communale	<i>Evolution des plafonds</i>	Taxe additionnelle départementale	Total taxe de séjour
Hébergements non classés (sans classement ou en attente de classement)		<i>0,20 € à 0,75 €</i>		
<i>Alignement sur tarif 1 étoile</i>	<i>0,55 €</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>0,05 €</i>	<i>0,60 €</i>
<i>Alignement sur tarif 2 étoiles</i>	<i>0,68 €</i>	<i>Pas de changement</i>	<i>0,07 €</i>	<i>0,75 €</i>
Meublés et hôtels				
Sans-étoile	0,40 €		0,04 €	0,44 €
1 étoile	0,55 €	<i>Pas de changement</i>	0,05 €	0,60 €
2 étoiles	0,68 €	<i>Pas de changement</i>	0,07 €	0,75 €
3 étoiles	0,82 €	<i>1,50 € contre 1,00 €</i>	0,08 €	0,90 €
4 étoiles et plus	1,18 €	<i>2,25 € contre 1,50 €</i>	0,12 €	1,30 €
Chambres d'hôtes	<i>0,55 €</i>	<i>0,20 € à 0,75 €</i>	<i>0,05 €</i>	<i>0,60 €</i>
Campings				

1 et 2 étoiles	0,20 €	<i>Pas de changement</i>	0,02 €	0,22 €
3 et 4 étoiles	0,50 €	<i>0,55 €</i>	0,05 €	0,55 €

Considérant que les chambres d'hôtes offrent une qualité de confort et de service équivalant aux hôtels classés 2 étoiles, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la taxe de séjour à leur appliquer à 0,68 € la nuitée.

Considérant que les hébergements non classés sont la plupart du temps des résidences secondaires plutôt haut de gamme louées quelques semaines durant la saison et qu'elles peuvent aisément être comparées à des hôtels ou meublés classés 2 voir 3 étoiles, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la taxe de séjour à leur appliquer à 0,75 € la nuitée.

Les nouveaux tarifs de la taxe communale de séjour sont donc fixés comme suit

	Taxe de séjour communale	Taxe additionnelle départementale	Total taxe de séjour
Hébergements non classés (sans classement ou en attente de classement)	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Meublés et hôtels			
1 étoile	0,55 €	0,05 €	0,60 €
2 étoiles	0,68 €	0,07 €	0,75 €
3 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
4 étoiles et plus	1,18 €	0,12 €	1,30 €
Chambres d'hôtes	0,68 €	0,07 €	0,75 €
Campings			
1 et 2 étoiles	0,20 €	0,02 €	0,22 €
3 et 4 étoiles	0,50 €	0,05 €	0,55 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer des locaux sous lequel les personnes seront exemptées de taxe de séjour à zéro euro.

14 - VENTE DES PARCELLES AUX RIVERAINS DE LA VENELLE DE LA PAREE

Monsieur le Maire explique que la SNC BOURBON FROID a acquis les parcelles AB 13 et AB 16 de Madame BENOIST Micheline le 1^{er} avril 2011 et a revendiqué la propriété d'une partie de la venelle de la Parée privatisée depuis plus de 50 ans par Madame BENOIST ; par

conséquence, les autres propriétaires riverains ont également revendiqué chacun pour obtenir un droit sur la portion de la venelle longeant leur propriété respective.

Il indique qu'après plusieurs années de négociation, un protocole d'accord a été signé entre les différents propriétaires et que le Tribunal de Grande Instance a homologué l'accord conclu entre les parties signataires par jugement du 20 novembre 2013.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'après avoir confirmé la nature juridique de cette venelle, considérée comme appartenant au domaine privé de la Commune, les ventes de chaque lot peuvent donc être réalisées mais que le Conseil Municipal doit en fixer le prix sachant que les divers frais engagés par la Commune (conseils avocat et temps passé) s'élèvent à environ 3 000 € pour une superficie de 69 m² répartis comme suit :

- Parcelle AB n° 1767 pour 23 m² au profit des consorts AUJARD
- Parcelle AB n° 1766 pour 23 m² au profit de Monsieur THIBAUT Alexandre
- Parcelle AB n° 1765 pour 8 m² au profit de la SCI BOURBON
- Parcelle AB n° 1764 pour 7 m² au profit de Mme WINOGRODSKI
- Parcelle AB n° 1763 pour 8 m² au profit de la SNC BOURBON FROID

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente des différentes parcelles au prorata des frais engagés, soit 43,50 € le m². L'Assemblée charge par ailleurs Monsieur le Maire de signer tous actes nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

15 – QUESTION ET INFORMATIONS DIVERSES

15.1 – TEMPS D'ACTIVITES PERI EDUCATIVES (TAP)

Monsieur le Maire rappelle que les TAP sont organisés sur la Commune depuis la rentrée scolaire 2014 tous les mardis après-midi de 13 H 30 à 16 H 30 et qu'une circulaire récente de l'Education Nationale met en avant la nécessité de maintenir la sieste pour les plus petits, chose déjà respecté à La Couarde, qu'il s'agisse de temps scolaire ou péri éducatifs. Il ajoute que, tant les parents que les enseignants, souhaitent pérenniser l'organisation actuelle du temps hebdomadaire des maternelles.

Il rappelle que la demie journée du mardi avait été accordée à titre dérogatoire pour l'année scolaire 2014 – 2015 et qu'en cas de non reconduction, il y aura incohérence entre les rythmes de TAP des maternelles et des primaires, d'autant que les grandes sections participent aux activités du groupe CP – CE1 car ils ne font plus la sieste.

Monsieur le Maire pose donc la question suivante sachant que le DASEN serait a priori d'accord pour prolonger l'expérimentation 2014 – 2015.

Pour l'année 2015 – 2016, est-il préférable de garder les TAP sur une fois 3 heures ou de changer leur répartition dans le temps, auquel cas les services et lieux d'accueil de la Commune sont-ils suffisants ?

Madame HERAUD précise que la circulaire transmise traitait en première partie de la problématique des maternelles pour ensuite aborder les TAP des enfants de primaire en préconisant trois séquences hebdomadaires de une heure. Elle indique que ces questions ont donné lieu à une réunion le 15 janvier dernier au cours de laquelle les enseignants et parents d'élèves ont souhaité le maintien du rythme actuel des maternelles d'autant que les grandes sections suivent les TAP des CP – CE1 et que l'école de La Couarde avec ses trois classes à

plusieurs niveaux ne constitue pas un groupe scolaire mais une école. Elle explique qu'en cas de changement des rythmes des TAP, il est nécessaire d'en informer le DASEN avant la 9 mars prochain.

Considérant qu'effectivement, l'école de La Couarde n'est pas un groupe scolaire, Monsieur le Maire estime que si changement il y a, il devra s'appliquer à l'ensemble des trois classes.

Madame CANARD a retiré de la réunion qu'effectivement il n'est pas question de dissocier les maternelles des primaires mais par contre que les personnes présentes souhaitent que les TAP soient soit déplacés en fin de semaine, soit scindés en 2 fois 1 H 30.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, il est impossible de savoir si la Collectivité pourra faire face à un changement d'organisation, notamment en termes de disponibilité des intervenants extérieurs et des salles communales, mais également de contraintes financières. Il demande qu'un projet soit élaboré en ce sens pour être présenté au Conseil d'Ecole et que le Conseil Municipal statue lors de sa réunion de février.

Madame CANARD indique qu'un sondage sera réalisé auprès des parents d'élèves pour recueillir leur avis pour le 9 février prochain.

15.2 – FETE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la prochaine fête des associations initiée par la Communauté de Communes se déroulera à La Couarde le 13 septembre prochain sur l'espace du Peu Ragot et du Petit Bois. Il explique qu'environ 100 associations devraient participer avec des stands répartis sur l'esplanade et une moitié du parking, le Petit Bois ne devant servir que pour les démonstrations et la buvette, la scène étant prévue entre le local de la SNSM et les douches.

15.3 – LOI LITTORAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'Etat estime que la Charente-Maritime ne tient pas assez compte des directives de la Loi Littoral de 1986, c'est pourquoi une réunion est prévue le 6 février prochain à ce sujet à l'initiative de la Préfecture.

15.4 – RECOURS PELLETIER

Monsieur le Maire indique que le permis de construire instruit par les services de l'Etat et accordé à Monsieur DEVAULX DE CHAMBORD a fait l'objet d'un recours amiable par son voisin, Monsieur PELLETIER. Il explique que la Commune a fait vérifier la régularité de cette décision par son avocat et que l'arrêté est bien légal ; il sera bien maintenu et il y a de fortes chances pour qu'il soit attaqué au tribunal Administratif par les voisins.

15.5 – BAUX DE LOCATION DE LA ZONE DU MAIL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les services de la Commune travaillent actuellement avec un notaire pour l'élaboration des baux de location concernant le pôle santé en construction.

15.6 – EVOLUTION DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire indique qu'il y a chaque année des retards dans le versement de la taxe de séjour mais que néanmoins, 123 000 € ont d'ores et déjà été encaissés dont 18 500 € du camping municipal « Le Rémondeau ».

15.7 – POINT SUR LE CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU »

Monsieur BERTHELOT explique qu'après la restructuration du bloc sanitaire n° 2 en 2014, l'accent va être mis cette année sur des aménagements nécessaires aux blocs n° 1 et 2 ainsi que sur la réorganisation des missions de chacun des personnels après le départ du responsable technique en fin d'été 2014.

Il précise également que le remplacement des mobil-homes devra être prévu pour 2016 ou 2017.

15.8 – NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'après une procédure d'appel d'offres ouvert, il a signé de nouveaux contrats pour assurer la Commune, à savoir

- Lot 1 - Dommages aux biens : SMACL pour 9 123,41 € avec franchise de 1 500 €
- Lot 2 – Responsabilité et protection juridique : BRETEUIL pour 6 555,68 €
- Lot 3 – Flotte automobile : BRETEUIL pour 4 257,13 € sans franchise avec les garanties « marchandises transportées », « auto collaborateurs », « auto missions élus » et « tous risques engins »
- Lot 4 – Risques statutaires : GRAS SAVOYE pour 7,80 % des salaires et indemnités
- Lot 5 – Protection juridique des agents et des élus : HATREL pour 82,00 €

15.9 – RAPPORT D'ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE

Le rapport d'activités 2014 de la bibliothèque est distribué aux élus et Monsieur le Maire salue le travail réalisé par Michelle SEBBAR, la bibliothécaire, qui a notamment permis de doubler le nombre d'emprunteurs actifs en très peu de temps.

15.10 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Rendez-vous est pris pour le prochain Conseil Municipal prévu le 25 février.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 H 35.